



• **Info Municipalité**

• **Conseil général**

• **Agenda**



SULLENS - FORAGE D'EXPLORATION

Nous vous donnons ci-après quelques informations sur le projet de forage prévu sur le territoire de la commune de Sullens. Vous avez reçu en juillet un « tout ménage » envoyé directement par le consortium PEOS/SEAG qui envisage de procéder à ce forage.

Nous précisons que la Municipalité de Mex n'a pas été consultée préalablement à ce « tout ménage ». Depuis, une séance a été organisée le 29 septembre dernier, notamment à notre demande et nous pouvons vous donner un aperçu assez exhaustif de ce projet.

Etat actuel de la procédure

Actuellement, seuls des sondages en surfaces ont été effectués afin de déceler d'éventuelles sources d'énergie. Les résultats se sont révélés positifs pour quatre communes vaudoises, dont Sullens.

Contrairement à ce qui était mentionné sur la notice d'information, aucun permis pour ces travaux n'a encore été demandé. La mise à l'enquête doit se faire tant au niveau du canton pour le forage qu'au niveau de la Commune de Sullens pour l'occupation du site.

Emplacement

Ce forage est prévu sur la parcelle 411 de Sullens (voir carte ci-après), située à environ 800 m des premières habitations, juste après le pont d'autoroute en direction de la STEP de Bournens-Sullens.

Méthode d'exploration prévue sur le site de Sullens

Forage d'**exploration** par carottage uniquement, sur une profondeur d'environ 3'500 m, (diamètre initial de 25 cm, se terminant à 3 cm). Ce forage ne sera pas utilisable pour une éventuelle exploitation.

Il est également important de souligner que les carottes extraites seront également utilisées à titre scientifique par les géologues cantonaux afin d'étudier notamment les diverses couches géologiques.

Gaz de schiste

Il s'agit d'un gaz identique au gaz naturel.

La différence se trouve dans le processus d'exploitation qui est effectué par méthode de forage dirigé et de fracturation hydraulique de la couche géologique permettant l'extraction du gaz.

Moratoire

Cependant, un moratoire est actuellement en vigueur pour l'exploitation du gaz de schiste, ce qui veut dire qu'aucune exploitation n'est possible tant que celui-ci n'est pas abrogé par le Conseil d'Etat.

Durée des travaux et impacts

Dans le cas où une poche de gaz existerait et que les autorisations seraient délivrées, les travaux auraient une durée maximale de 6 mois, dont 3 mois de forage proprement dit. Le gaz serait acheminé par gazoduc à une centrale de traitement qui fonctionnerait pour l'ensemble des sites potentiels. Elle serait située dans une zone industrielle de la région.

La principale nuisance serait le bruit durant le forage. Le consortium nous a certifié que les nuisances seraient réduites au maximum par l'utilisation de matériel moderne et ne dépasseraient pas les seuils autorisés, même la nuit. Le canton se chargerait du contrôle avant et pendant les travaux.

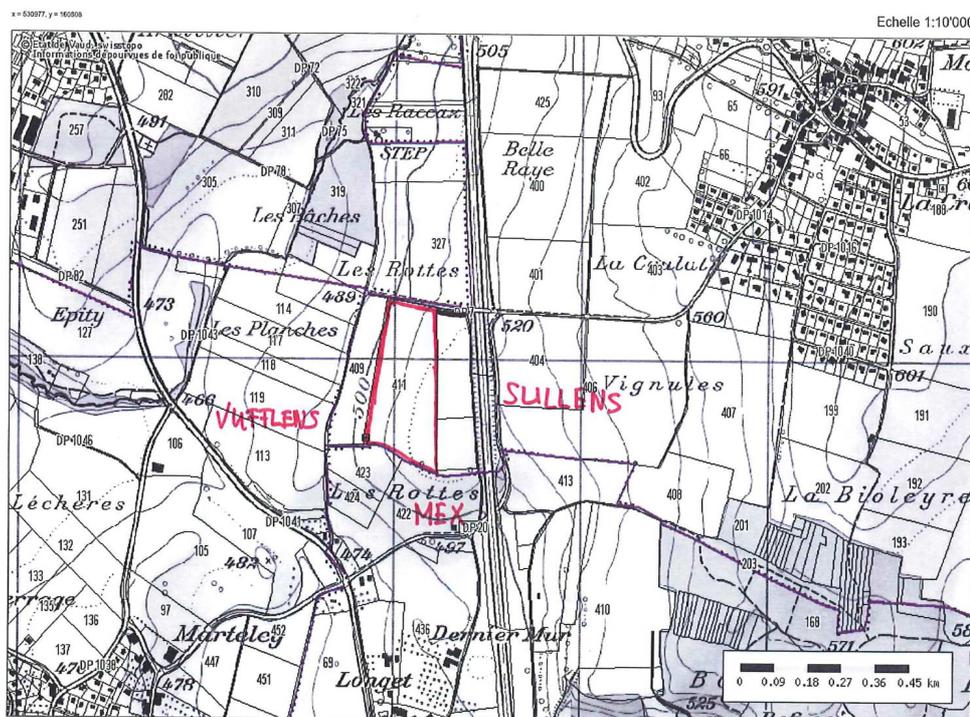
Le trafic routier ne serait pas très important. Pendant l'utilisation, il n'y aurait que peu de transport de matériaux.

Risque sismique

Aucun, néanmoins il sera tout de même contrôlé par les services spécialisés du canton.

Conclusion

La Municipalité suit ce dossier et ne manquera pas de vous communiquer toutes nouvelles informations au moyen d'InforMex.



DECHETS

La directive municipale sur la gestion des déchets a été améliorée en y apportant plus de précisions. Elle sera jointe au plan de voirie 2015 qui vous parviendra en fin d'année. Vous la trouverez également sur le site communal : www.mex.ch.

En outre, nous vous rappelons l'InforMEX de septembre 2013 donnant des recommandations concernant le tri et leur acheminement. Nous nous permettons d'insister sur le tri, ceci dans votre intérêt afin de ne pas devoir augmenter la taxe forfaitaire.

CONSEIL GENERAL

- ◇ Le 30 juin 2014, les membres du Conseil général ont accepté la demande de crédit de CHF 145'000.- pour la création d'un dépotoir afin d'éviter les débordements de la Gollie. Les travaux, subventionnés à 78 % par le canton et la Confédération, commenceront au début de novembre 2014.
- ◇ Ils ont également adopté le règlement relatif à un fonds communal d'encouragement pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Ce dernier a été approuvé par le département du territoire et de l'environnement le 28 juillet 2014.

Vous trouverez sur le site communal le règlement, le tableau des subventions communales et la demande de subside.

Nous vous donnons ci-après des exemples susceptibles de recevoir une subvention :

- Examen thermographique des bâtiments
 - Amélioration thermique de l'enveloppe des bâtiments existants
 - Pompes à chaleur géothermique, air-eau. etc
 - Capteurs solaires thermiques et/ou photovoltaïques
 - Appareils électroménagers classe A++ (+)
- ◇ Le 29 septembre 2014, les conseillers généraux ont adopté le rapport de gestion et les comptes 2013 qui bouclent par un excédent de recettes de CHF 2'806.88, ceci malgré la malversation du précédent boursier de CHF 300'000.-. La commission de gestion a relevé dans son rapport, au demeurant très complet, que la Municipalité a donné toutes les explications et présenté toutes les pièces utiles en relation tant avec les comptes qu'avec le détournement.
 - ◇ Ils ont également adopté les modifications des Statuts de l'Association intercommunale des eaux usées de Vufflens-la-Ville et environs.

ACQUISITION

Le 27 juin 2014, la Municipalité a signé l'acte d'achat de l'Auberge Au Mai. Le tenancier peut rester locataire de l'établissement jusqu'au 1er avril 2017.

D'ici là, la Municipalité étudiera divers projets pour une mise en valeur du bâtiment, ceci afin d'assurer un rendement de l'investissement consenti pour l'achat de l'immeuble.

PERSONNEL

La Municipalité a engagé définitivement, dès le 1er novembre 2014, une nouvelle boursière. Il s'agit de Mme Dominique Nijenhuis-Fonjallaz. Cette dernière est également boursière à Vufflens-la-Ville. Elle travaillera à Mex à 30 %, le jeudi toute la journée et le vendredi après-midi.





AGENDA (dates connues)

- 31.10.** Halloween de 18h à 19h, les enfants du village passeront récolter des bonbons chez les habitants
- 30.11.** Votations cantonales/fédérales
- 01.12.** Conseil général
- 13.12.** Distribution des sapins
- 18.12.** Noël à l'église



Nous rappelons que le Conseil général est ouvert à tous. Se référer pour chaque séance à la convocation affichée aux piliers publics ou consulter le site communal.

VENTE DE VIN

La Municipalité a acheté du vin blanc de la commune d'Yvorne personnalisé par une étiquette aux couleurs de Mex. Vous pouvez acquérir des bouteilles au prix coûtant, soit à CHF 84.- le carton de 6 bouteilles. Pour ce faire, vous voudrez bien vous adresser au greffe municipal. (tél. 021 706 18 00 - courriel mex.vd@bluewin.ch)



SOUPE AUX POIS

Samedi 25 octobre une manifestation a eu lieu dans l'ancien local des pompiers. Présent, le syndic au nom de la Municipalité a tenu à remercier chaleureusement les organisateurs (Michel Leuba, Marianne Leyvraz, Daniel et Renée Marendaz, assistés de Patricia Baudenbacher et Lucette Walther). Afin de réunir les habitants, cette équipe avait décidé d'offrir la soupe aux pois et c'est dans une ambiance simple, sympathique et conviviale qu'une septantaine de personnes est venue la rejoindre. Les desserts, confectionnés et amenés par les convives, ont fait le bonheur de tous. Encore merci pour cette initiative à laquelle la Municipalité a apporté son soutien et verrait favorablement l'émergence d'autres manifestations de ce type.



Nous vous souhaitons un bel automne.

LA MUNICIPALITE